



**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE**

**MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT**

*Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'Action de  
Bruxelles (2001 – 2010) en faveur de Pays les Moins  
Avancés (PMA).*

*JANVIER 2006*

## I – CADRE GENERAL.

1 - Les pays les moins avancés (PMA) constituent le groupe de pays le plus pauvre et le plus faible au sein de la communauté internationale. L'extrême pauvreté, la faiblesse structurelle de leur économie et le manque de capacités pour assurer la croissance et le développement, tous facteurs souvent aggravés par des handicaps géographiques, entravent les efforts déployés par ces pays pour améliorer concrètement la qualité de vie de leur population.

2 - Les gouvernements participants à la Troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001, avaient constaté que les objectifs fixés par le Programme d'Action adopté lors de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en 1990, n'ont pas été atteints et que les PMA dans leur ensemble restent marginalisés dans l'économie mondiale et continuent d'être en proie à l'extrême pauvreté. Les participants avaient adopté un Programme d'Action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2015.

3 - Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 est fondé sur un «partenariat mondial renforcé». Il contient sept engagements, concernant l'action axée sur la population, la bonne gouvernance, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la mise en place des capacités de production, le commerce, la réduction de la vulnérabilité et la protection de l'environnement et la mobilisation des ressources financières, mutuellement acceptés par les PMA et leurs partenaires de développement.

4 - L'objectif du programme d'action de Bruxelles est de réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim d'ici 2015, ce qui permettra d'améliorer sensiblement les conditions de vie des plus de 600 millions de personnes qui vivent dans les 49 pays les moins avancés (PMA) au cours de la décennie. Cet objectif ne peut être atteint que grâce à une croissance économique équitable et soutenue et à un développement durable fondé sur des stratégies de réduction de la pauvreté maîtrisées à l'échelon national et axées sur l'être humain. Cela exigera, notamment, des hausses sensibles et régulières du taux de croissance du PIB dans les PMA. À cette fin, les PMA, avec le soutien de leurs partenaires de développement, s'efforceront d'atteindre un taux de croissance du PIB d'au moins 7 % par an et de porter leur ratio investissements - PIB à 25 % par an. La société civile et le secteur privé devrait jouer un rôle déterminant dans la mise en oeuvre et le suivi de ce Programme, notamment par le biais de partenariats secteur public / secteur privé renforcés

5 - Les pays les Moins Avancés devront intégrer dans leurs Programmes Nationaux le Programme d'Action de Bruxelles. Chaque PMA au niveau national avec l'appui des partenaires au développement devrait promouvoir la mise en oeuvre des actions définies dans le Programme d'Action en les traduisant en mesures spécifiques dans le cadre de leur programme de développement national et de leur stratégie d'éradication de la pauvreté.

6 - Le Gouvernement Mauritanien a présenté Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté qui représente sa stratégie de développement pour la période 2001/2015 et dont les principaux objectifs à long terme recoupent entièrement ceux du Programme d'Action de Bruxelles même si l'horizon temporel de ce dernier est plus court (2001/2010) : (i) la réalisation d'un taux de croissance du PIB par an de 5,2% sur la période 2001/2004 et de 6,2% sur la période 2004/2010 (ii) la réduction de l'incidence de la pauvreté à 24,8% en 2010 et à 16,3% en 2015, (iii), (iii) la réalisation d'un taux d'investissement (en % du PIB) de 39,2% en 2004, 28,4% en 2010 et 29,2% en 2015, et (iv) l'augmentation du taux brut de scolarisation à 98% en 2010 et à 100% en 2015.

7 - De plus et comme l'a recommandé la Conférence de Bruxelles, le processus de conception et de mise en œuvre du CSLP s'est caractérisé depuis son début par l'adoption d'une approche participative conçue à la fois comme objectif stratégique contributif à la bonne gouvernance et comme modalité de formulation, d'exécution et de suivi des programmes de lutte contre la pauvreté. Cette approche participative a été définie comme devant être globale, dynamique, communicative et valorisante. Ce processus participatif a regroupé l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté (Gouvernement, élus, société civile, secteur privé, partenaires au développement) dans le cadre des travaux des comités, des groupes techniques thématiques, des ateliers interrégionaux et des assises nationales.

## **II – CONTEXTE NATIONAL.**

8 - Le présent bilan sur la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles en Mauritanie est donc basé sur le bilan de la première phase (2001/2004) de mise en œuvre du CSLP en vue de préparer la prochaine phase de ce programme qui s'étendra sur la période 2006/2010.

9 - L'exécution de ce plan d'action est intervenue dans une conjoncture externe et interne difficile ayant compromis notamment les objectifs d'accélération de la croissance et de préservation de la stabilité macroéconomique. Ainsi, la croissance du PIB réel n'a été que de 4,6% en moyenne annuelle sur la période, contre un objectif initial de 7% jugé nécessaire pour faire reculer la pauvreté de façon significative. Pour l'année 2005, l'estimation des indicateurs d'activité économique donne une croissance économique réelle de l'ordre de 5,6%. Le taux d'inflation s'est établi à 10,4% en 2004, tandis que les déficits public et extérieur ont atteint des niveaux très élevés, s'accompagnant d'un endettement excessif de l'Etat et des entreprises publiques ainsi que d'une détérioration des réserves officielles de change. Ces contre-performances économiques s'illustrent, également, à travers le niveau des indicateurs sociaux. Ainsi l'incidence de la pauvreté demeure encore très élevée et les indicateurs dans les domaines de l'éducation et de la santé restent majoritairement en deçà des niveaux fixés pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

10 – Dans ce contexte, le changement intervenu dans le pays le 03 août 2005 sous la conduite du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) se fixe comme principal objectif l'édification d'un Etat de droit, fondé sur les principes de démocratie pluraliste et de bonne gouvernance et garantissant une saine gestion des deniers publics. Pour ce faire, le Gouvernement de transition entend prendre des initiatives soutenues, en particulier dans les domaines de la justice et de la gouvernance. Cette volonté de doter le pays de véritables institutions démocratiques s'accompagne, également, d'une volonté d'assainissement de la gestion macroéconomique.

11 – La stratégie de croissance et de stabilisation du cadre macroéconomique autour de laquelle va s'articuler la politique de développement économique et social du pays pour l'année 2006 s'appuie fortement sur une meilleure utilisation des ressources financières et des potentialités ainsi que sur le démarrage de l'exploitation pétrolière, qui constituera une source importante de croissance et de revenus pour l'économie du pays.

## **III – BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP (2001/2004).**

Le présent bilan présente les actions réalisées en les insérant dans le cadre des engagements du Programme d'Action de Bruxelles.

### **ENGAGEMENT N°1 : ENCOURAGER UNE ACTION AXEE SUR LA POPULATION ;**

#### **POLITIQUE BUDGETAIRE**

12 - La politique budgétaire mise en œuvre pendant la première phase du CSLP (2001/2004) a permis d'atteindre les principaux objectifs suivants: (i) amélioration de la mobilisation de revenus intérieurs avec l'application de mesures compensatoires aux réformes d'allègement de l'ITS et du BIC ainsi que du remboursement de la TVA sur les investissements, et l'élargissement de l'assiette fiscale

contribuant à limiter la réduction de la pression fiscale de 14,4 à 14,2%, (ii) poursuite de l'accroissement des dépenses publiques au profit des secteurs sociaux et des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté (11,4% du PIB en 2003, contre 10,6% en 2002), ainsi que du développement des infrastructures de base, grâce notamment aux ressources PPTTE (8,2 % du PIB en 2003) et (iii) l'élaboration d'un CDMT global pour améliorer la cohérence de l'allocation intersectorielle avec le cadre macroéconomique et avec le CSLP.

### **PROGRAMMES D'URGENCE.**

13 - Des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté en milieu rural ont été réalisés et ont permis : (i) la poursuite des programmes régionaux et locaux de lutte contre la pauvreté impliquant les collectivités locales et les ONGs , (ii) le démarrage effectif du Projet Aftout-Sud Karakoro (PASK); (iii) la promotion et la pratique d'économie du bois de chauffe dans certaines régions du pays; (iv) l'expérimentation de la culture attelée grâce à l'acquisition de charrues et de bœufs dressés, et (v) la protection des cultures par la mise à disposition de grillages au niveau des cuvettes et des barrages, (vi) la réalisation de travaux de faucardage et le curage d'axes hydrauliques, (vii) la réalisation de plusieurs barrages, de pistes de désenclavement, (viii) la réhabilitation périmètres irrigués et l'installation de près de 52.000 ml de clôtures, (ix) la formation de 172 membres de coopératives féminine et de près de 3.000 producteurs et éleveurs en organisation et gestion..

14 - Un plan d'urgence a été mis en œuvre en 2003 afin de limiter les effets désastreux de la sécheresse sur les populations du milieu rural, déjà très pauvres, et sur leurs actifs. La mise en œuvre de ce plan a permis : (i) l'amélioration de la situation sanitaire et nutritionnelle de ces populations, (ii) la protection du cheptel par des actions relatives à l'hydraulique, la santé animale et la fourniture d'aliments de bétail, et (iii) la diversification des sources de revenus des populations par le développement d'activités à haute intensité en main d'œuvre pour la construction d'infrastructures rurales.

### **ENGAGEMENT N°2 : BONNE GOUVERNANCE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL :**

#### **CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT**

15 - Les actions réalisées dans le cadre de la consolidation de l'Etat de droit ont porté sur : (i) l'organisation d'élections présidentielles pluralistes, (ii) l'élaboration et la validation du Plan National d'Action de promotion et de protection des Droits de l'Homme (PNADH), (iii) la promulgation d'une loi portant répression de la traite des personnes, (iv) le renforcement du secteur judiciaire par l'organisation d'actions de formation à l'intention des magistrats, la re-dynamisation de l'inspection judiciaire avec la conduite de missions à l'intérieur du pays et le développement de l'infrastructure (équipement des tribunaux des Moughataa de Nouakchott, de la Cour suprême, de la commission de codification du droit judiciaire et des établissements pénitenciers, démarrage des travaux de construction du palais de Justice de Nouadhibou), et (v) la conduite d'une analyse organisationnelle du parlement.

#### **RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

16 - Dans le domaine du renforcement des capacités de l'Administration publique les activités ont concerné : (i) la mise en place d'un comité interministériel sur la modernisation de l'administration publique, (ii) l'organisation d'ateliers sur les rôles et missions de l'Etat, (iii) la mise en œuvre de la première phase du Programme National de Bonne Gouvernance,

17 - Pour ce qui est de l'efficacité des dépenses publiques, les principales réalisations concernent : (i) l'élaboration du CDMT global et son utilisation pour la préparation du projet de loi de finances, (ii) la réalisation d'un programme informatique pour les pensions, (iii) la conduite de l'étude portant sur l'informatisation des dépenses des biens et services, (iv) la finalisation de 4 CDMTs sectoriels, (v) la réalisation de l'étude sur la déconcentration de l'ordonnancement, et (vi) l'élaboration du rapport provisoire sur l'analyse bénéfice-incidence des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation.

18 - Par rapport à l'appui au processus de décentralisation, la mise en œuvre est marquée par : (i) la mise en place des services régionaux de la DCL, (ii) l'analyse des textes sectoriels en vue de leur adaptation au contexte de la décentralisation, (iii) la réalisation de programmes de formation des élus et du personnel communal, (iv) l'enclenchement du processus de mise en place du Portail de développement communal, (v) l'augmentation du montant global du FRD (de 1 à 1,5 Milliard UM) et le lancement de sa réforme pour une meilleure allocation de ses ressources, (vi) l'élaboration des TDR de l'étude sur la fiscalité locale, (vii) le démarrage d'un nouveau projet d'appui à la décentralisation, et (viii) la conduite par le CMAP d'une réflexion sur la réforme régionale.

19 - Dans le domaine du renforcement des capacités de la société civile, même si des retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre du Plan de formation des ONG nationales, les faiblesses structurelles et organisationnelles de ces structures ont été identifiées et ont fait l'objet de traitement dans le cadre de nombreux programmes mis en œuvre par les administrations publiques (notamment le CDHLCPI, le SECF, le MSAS, le MDRE...) et les grands programmes nationaux (PASK, PASS, PGRNP, PDIAM, NITRICOM, Education VI, TWIZE...). Le cyberforum, cadre privilégié de concertation, a fait l'objet de plusieurs actions visant l'assainissement de son organisation, sa redynamisation et son autonomisation..

### **ENGAGEMENT N°3 : RENFORCER LES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES:**

#### **EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

20 - Dans le domaine de l'éducation et formation professionnelle , les principales réalisations ont porté sur (i) le développement des infrastructures pour élargir l'accès et améliorer la rétention, (ii) le renforcement de la qualité de l'enseignement (à travers la formation continue des enseignants, le recrutement de nouveaux enseignants, leur recyclage linguistique, la distribution gratuite des manuels essentiels à tous les enfants scolarisés, la poursuite des efforts en matière de rénovation des programmes), (iii) la restructuration et la professionnalisation de l'enseignement supérieur, (iv) la consolidation de la formation technique et professionnelle en améliorant l'adéquation avec les besoins du marché , (v) le renforcement des capacités des structures en charge de la petite enfance par la création du centre de formation de la petite enfance et l'organisation de plusieurs campagnes de sensibilisation sur le droit de l'enfant, (vi) la poursuite de campagnes d'alphabétisation (qui ont touché 266.000 personnes en 2003) en impliquant davantage les mahadras et la société civile et (vii) le renforcement du dispositif du pilotage et de la gestion du système éducatif dans son ensemble. L'ensemble de ces actions a permis entre autres une progression de la scolarisation dans le primaire (91,7% contre 88% en 2002) et une amélioration de la rétention (47,3% contre 45% en 2002)

#### **SANTE**

21 - Dans le secteur Santé, les activités réalisées concernent en particulier : (i) la construction de centres et postes de santé, la réhabilitation de 7 hôpitaux régionaux, (ii) l'acquisition d'équipements pour 54 PS, 34 CS et 29 autres PS en cours de réception ainsi que l'achat de 21 ambulances, (iii) l'acquisition de médicaments, vaccins et consommables, (iv) la poursuite de la formation du personnel, (v) le recrutement de 282 agents de santé, (vi) le paiement des primes de zones et de technicité, (vii) l'adoption de nouveaux textes régissant le système de recouvrement des coûts afin

d'améliorer l'accès financier des plus pauvres aux soins de santé dans la mesure où une part des recettes est consacrée à la prise en charge des indigents, (viii) la poursuite de la mise en œuvre de l'approche de contractualisation et la mise en place de quelques expériences sur la mutualisation, et (ix) l'organisation de campagne spéciale de vaccination dans certaines régions du pays, (x) la mise en place des structures de coordination du programme de lutte contre le SIDA et la mobilisation de ressources pour le financement de ce programme.

#### **POPULATION.**

22 - En Matière de politique de population, les principales actions ont porté sur : (i) la réalisation de séminaires et de campagnes de sensibilisation, et (ii) l'analyse, la publication et la diffusion de données de population (Recensement national, EDSM).

#### **LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET L'HABITAT**

23 -Pour le développement et le contrôle des activités de ce secteur, les pouvoirs publics ont lancé au cours de la période 2001-2004, plusieurs actions dans le cadre de structures ministérielles, de programmes spécialisés ou de projets spécifiques.

*Sur le plan institutionnel*, une lettre de politique générale sur le développement urbain a été élaborée, une stratégie d'habitat a été mise en place et plusieurs textes législatifs relatifs au foncier urbain, à la promotion immobilière, à la maîtrise d'ouvrage publique ont été initiés. D'autres actions ont été amorcées notamment: Elaboration et Actualisation des stratégies des villes de Nouakchott, Nouadhibou et Kaédi ; Adoption de la stratégie de gestion des déchets solides ; Elaboration de SDAU de Nouakchott, Nouadhibou et Schémas de structures pour 11 capitales régionales ; Renforcement des capacités des administrations en charge de l'urbanisme.

*Dans le domaine du génie civil*, plusieurs actions ont été réalisées contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté dans le milieu urbain : Restructuration et viabilisation de la Kebba d'El Mina ; Amélioration de la desserte des quartiers lotis sous équipés de Nouakchott en infrastructures et services de base; Extension d'un programme de construction de logements sociaux (Programme Twize) à Nouakchott et Nouadhibou en associant les communautés et les communes (2600 modules exécutés) ; Construction de bâtiments administratifs neufs ; Réhabilitation de locaux d'administration, sièges de départements ; Entretien et mise en état de bâtiments administratifs ; Construction de logements sociaux (1002) sur financement de banques locales ; Viabilisation de parcelles à Nouakchott et Nouadhibou.

#### **ENGAGEMENT N°4 : METTRE EN PLACE LES CAPACITES DE PRODUCTION NECESSAIRES POUR QUE LES PMA BENEFICIENT DE LA MONDIALISATION;**

#### **CROISSANCE ECONOMIQUE.**

24 - La croissance économique enregistrée sur la période est restée autour de **4,6%** en termes réels, niveau inférieur aux prévisions initiales du CSLP (+6% par an sur la période) jugées nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté. Pour la période 2003-2004, les résultats obtenus (6,6%) ont dépassé les prévisions révisées du CSLP (+5,8%). La croissance économique a bénéficié, principalement, des bons résultats obtenus dans les secteurs des secteurs BTP (+16,7%), des transports et télécommunications (+13,7%) et, dans une moindre mesure des bonnes performances affichées par le secteur de la pêche artisanale (+ 28,3 %). Ces secteurs ont contribué, globalement, pour près de +17,8% à la formation du PIB et à hauteur d'environ +2,7% à la croissance.

#### **INFRASTRUCTURES ROUTIERES.**

25 - En matière d'infrastructures routières, l'accent est mis en particulier sur les investissements conduisant à valoriser la position stratégique de la Mauritanie dans les échanges entre l'Afrique subsaharienne, les pays d'Afrique du Nord et l'Europe. La période a permis d'accroître la taille du réseau routier actuel (10 297 km) et de poursuivre l'effort d'amélioration de l'état général des routes. Les projets réalisés sur la période 2000-2004 ont conduit à une dépense totale d'investissement de 45,3 milliards UM. Ces réalisations ont porté sur un peu plus de 1.500 km de routes dont l'essentiel (1.260) correspondait à des constructions neuves. Elles ont permis, entre autres, de réhabiliter deux tronçons de la route de l'Espoir ainsi que le tronçon Maghta Lahjar-Diouk /2002) et de construire les routes Aioun-Nioro, Rosso-Boghé, Tiguent-Nimjatt, Kiffa-Boumdeid et Nouakchott-Nouadhibou. Parallèlement, des investissements à hauteur de 2,0 milliards UM sur la période 2000-2004 ont été effectués dans le domaine des voiries urbaines, essentiellement à Nouakchott.

### **ENERGIE.**

26 - Dans le sous secteur des hydrocarbures, les actions réalisées sur la période 2001-2004 ont porté sur la promulgation de la loi sur les hydrocarbures (2002), la réalisation du Projet de sécurisation des approvisionnements en produits pétroliers, qui permettra de réaliser un poste d'accostage en zone protégée, une nouvelle aire de stockage et des pipes de transfert de carburant et gaz butane vers les dépôts (démarré en 2001, poursuivi en 2002), l'achèvement de la construction des cuves du nouveau dépôt d'hydrocarbures de Nouakchott d'une capacité de 60.000 m<sup>3</sup> (2003) et le renforcement du dispositif de régulation de la distribution des produits pétroliers par la mise en place d'une Commission Nationale pour les Hydrocarbures qui a adjugé le marché d'approvisionnement à un nouvel opérateur sur une base concurrentielle (2003) ;

27 - Dans le sous secteur de l'électricité, le taux d'accès à l'électricité est estimé à environ 41% dans le périmètre urbain desservi par la SOMELEC, laquelle intervient dans 20 centres urbains regroupant près de 83% de la population urbaine. L'accès des populations rurales au service de l'électricité reste cependant marginal : le taux d'électrification rurale est estimé à seulement près de 2%.

28 - D'importants investissements destinés à accroître l'offre d'énergie et améliorer l'accès des populations à l'électricité, ont été mis en œuvre depuis 2001. Au niveau des grands centres urbains, la mise en service de la centrale électrique de Manantali, le raccordement des villes de Nouakchott, Rosso, Kaédi et Boghé à son réseau et l'extension de la centrale thermique de Nouakchott (fourniture de 2 groupes de 7 MW chacun) ont permis d'améliorer les conditions d'approvisionnement.

29 - La période a été également caractérisée par le démarrage du programme d'électrification par réseau de 17 localités (dont 15 Chefs lieux de moughatâa sur les 24 non encore électrifiés) et la signature du marché pour les travaux d'électrification de la vallée sur l'axe Rosso-Boghé. Simultanément, ont débuté les programmes d'électrification rurale au niveau de l'ADER et de l'APAUS, lesquels ont déjà permis d'équiper près de 4.100 ménages en kits solaires individuels.

30 - Plusieurs actions prévues au titre du volet institutionnel et réglementaire de la politique sectorielle ont été réalisées : promulgation du Code de l'Electricité (janvier 2001) ; adoption de la Stratégie Nationale Energie et Réduction de la Pauvreté (2004) ; élaboration d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour l'énergie ; restructuration du Ministère chargé de l'Energie (avec notamment la création de la Direction de l'Electricité) ; création et mise en route de l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER) et de l'Agence Pour l'Accès Universel aux Services (APAUS).

### **TELECOMMUNICATIONS.**

31 - Le programme de libéralisation du secteur des télécommunications a permis des évolutions significatives : octroi de deux licences de téléphonie GSM en 2000 ; ouverture du capital à hauteur de 51% de l'opérateur historique MAURITEL en 2001 ; création d'une autorité de régulation indépendante.

32 - Dans le domaine de la téléphonie fixe, MAURITEL a permis, sur la période, de renforcer sa couverture (sur 29 centres urbains) et d'améliorer la qualité de ses services en procédant à la réhabilitation et à l'extension de la plupart de ses équipements. Les liaisons directes internationales ont été développées et le nombre de lignes fixes a fortement augmenté (45.000 abonnés en 2004 contre 25.000 en 2001) à la différence d'autres pays africains où la libéralisation et le développement des GSM ont conduit à une régression du filaire.

33 - Parallèlement, la téléphonie mobile a connu une véritable explosion comme en témoigne l'augmentation spectaculaire du parc de GSM, estimé à 530.600 en 2004 contre 16.000 en 2000. La couverture a enregistré ainsi une croissance exceptionnelle sur la période : la télé densité globale est passée de moins de 1% à 4,5% en 2001 pour atteindre près de 19% fin 2004. La téléphonie mobile couvre aujourd'hui toutes les capitales régionales, la plupart des capitales départementales et les principaux axes routiers.

34 - En ce qui concerne le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, la création, en septembre 2000, d'un Secrétariat d'Etat aux Technologies Nouvelles (SETN) puis le lancement, à partir de 2002, de la stratégie nationale pour le développement des NTIC 2002-2006 ont permis d'impulser favorablement ce secteur. Diverses actions ont ainsi été engagées : mise en œuvre de formations multiples et mise en place d'une académie CISCO à l'ENA ; lancement de la réalisation du réseau administratif à fibre optique ; préparation de schémas directeurs informatiques pour plusieurs départements ministériels ; étude du cadre légal et réglementaire ; projet national de télémédecine ; démarrage des activités du Centre de Formation et d'Echange à Distance (CFED) et du Portail Mauritanien de Développement (PMD), etc. Simultanément, les services de l'Internet et des données, restés sous l'exclusivité de l'opérateur historique pour la partie support, ont bénéficié du renforcement du nœud Internet dont la bande passante offerte est passée de 128 Kbps à près de 45 Mégabits.

#### MINES.

35 - Dans le secteur des mines (un des principaux secteurs économiques du pays en termes de contribution au PIB, au Budget de l'Etat et à la balance de paiements), les principales actions mises en œuvre pendant la période 2001-2004 ont porté sur la consolidation du cadre juridique (convention minière et autres textes réglementaires), la réalisation de travaux de cartographie des zones à haut potentiel minier, le développement de la prospection minière (pétrole, or, diamant, cuivre, etc.), une activité soutenue de promotion à l'extérieur de l'attractivité du secteur et la poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement de la SNIM avec pour objectif d'améliorer ses capacités d'exportation et renforcer son avantage compétitif sur le marché européen.

#### PECHE

36 - Dans le secteur de la pêche, les actions mises en œuvre au cours de la période 2001-2004 se sont centrées sur (i) l'aménagement et la gestion des ressources (élaboration et mise en œuvre de certaines pêcheries comme le poulpe, les crevettes ou la pêche artisanale), (ii) le développement de la recherche halieutique (transformation du CNROP en IMROP, réalisation de plusieurs campagnes de recherche scientifique en mer), (iii) le renforcement de la surveillance et de la sécurité maritime (actualisation de la législation en la matière, meilleure coopération avec les pays voisins dans ce domaine, mise en place d'un système de suivi de navires par satellite, intensification des contrôles par licence de pêche et le renforcement des activités de traitement des infractions et de recouvrement des amendes) (iv) la réalisation d'importants programmes de formation ainsi que (v) des investissements significatifs en vue de renforcer les infrastructures du secteur, en particulier le Port Autonome de Nouadhibou (mise en place d'une station d'épuration des eaux usées au PAN, équipements anti-incendie, construction d'un pipe-line pour le transport des hydrocarbures entre la raffinerie et le port) et les installations pour la pêche artisanale à Nouadhibou (extension et équipement du port artisanal et du marché au poisson /EPBR).

## **TOURISME**

37 - La mise en valeur des potentiels de développement touristique du pays avait été retenue comme une des priorités en vue de stimuler la croissance économique et renforcer la position extérieure du pays. Au cours de la période 2001/2004, des avancées significatives ont été constatées : (i) renforcement du cadre institutionnel (création d'un Office National du Tourisme 2002), (ii) le développement de la formation professionnelle (un centre de formation en hôtellerie et tourisme a été mis en place en 2003 et des programmes de formation - formation de formateurs, de guides, - ont été conduits), (iii) la réalisation de campagnes d'information et promotion (mise en place d'un portail du tourisme mauritanien sur le web en 2003, des publications ont été réalisées et diverses activités de promotion ont été effectuées à travers la participation à des foires et expositions, une base de données sur les établissements touristiques a été constituée) et (iv) le développement des infrastructures (construction d'unités d'hébergement adaptées, construction des routes d'intégration sous-régionale, extension des aéroports de Néma et de Tidjikja, conduite de l'étude de faisabilité de l'Aéroport international de Nouakchott).

## **PROMOTION DU SECTEUR PRIVE.**

38 - Le plan d'action de promotion du secteur privé mis en œuvre au cours de cette période était fondé sur quatre axes principaux : l'approfondissement des réformes relatives au cadre juridique et judiciaire des affaires, la poursuite de la réforme de la fiscalité, la révision de la législation du travail, enfin, l'amélioration des conditions de la concurrence.

39 - En matière d'approfondissement du cadre juridique et judiciaire des affaires, les principales lois d'affaires (Code de commerce, Code d'arbitrage, Code de procédures commerciales, civiles et administratives) ayant été révisées en 1999, les activités ont concerné d'abord l'élaboration et l'adoption des décrets d'application. En 2002, un nouveau Code des investissements, supprimant les exonérations et mettant en place un dispositif plus incitatif pour la diversification des exportations, a été promulgué et les textes d'application de celui-ci ont été adoptés. D'autres textes relatifs au registre du commerce, à l'organisation judiciaire, aux honoraires judiciaires et au statut des auxiliaires de justice ont été également adoptés dans le but d'améliorer l'efficacité et la crédibilité de l'institution. Dans l'ensemble, tous ces textes sont bons mais les moyens pour leur application effective ne sont pas toujours disponibles. Cet effort d'adaptation des textes a été complété par un appui en moyens matériels (constructions, équipements informatiques,...), par la poursuite des programmes de formation destinés aux magistrats et aux auxiliaires de justice et par la réforme de la profession notariale.

## **FISCALITE.**

40 - En matière de fiscalité, les réformes ont été dans l'ensemble mises en œuvre comme prévu, comme cela a été indiqué plus haut. Elles ont conduit à réduire et à simplifier la fiscalité directe et indirecte applicable aux entreprises. La révision de la législation du travail a permis l'élaboration d'un nouveau Code du travail, visant l'assouplissement des procédures d'embauche. Ce texte, qui a fait l'objet de diverses concertations entre les différents agents économiques, est entré en vigueur.

## **CONCURRENCE.**

41 - En matière de concurrence, le nouveau Code de commerce (art.1212-1267) interdit les pratiques anti-concurrentielles et les excès liés à une position dominante sur le marché. Il régleme également les pratiques restrictives, principalement dans les relations entre clients et fournisseurs. Toutefois, l'efficacité de ce dispositif semble limitée. Les dispositions du Code de Commerce sont peu connues

et aucune action formelle n'a été menée pour rendre exécutoire l'interdiction des pratiques anti-concurrentielles. En outre, le département ministériel en charge de ces questions ne dispose de moyens sans rapport avec la mission qu'il devrait jouer dans ce domaine. C'est ainsi que, paradoxalement, la libéralisation de pans entiers de l'économie nationale n'a pas pour autant conduit au développement de marchés concurrentiels.

#### **CONCERTATION PRIVE/PUBLIC.**

42 - Le dispositifs de Concertation Etat/Secteur privé a été redynamisé et diverses actions ont été menées consécutivement en 2002 et 2003 : ateliers interrégionaux de promotion de l'investissement privé à l'intérieur du pays alimentés par une étude préalable des créneaux porteurs pour chaque région ; réalisation de diverses études thématiques (fiscalité de la pêche, amélioration du transit international maritime, coûts des intrants agricoles). Le dispositif a démontré une efficacité réduite et a montré une difficulté à survivre sans l'appui d'un projet extérieur.

#### **SECTEUR INDUSTRIEL.**

43 - Au niveau du secteur manufacturier, les principales mesures suivantes ont été réalisées au cours de cette période 2001/2004 : (i) Elaboration de la stratégie industrielle et de son plan d'action à l'horizon 2015, (ii) l'étude de quelques filières industrielles pour la valorisation de certaines ressources nationales et l'identification de projets porteurs permettant la création de valeurs ajoutées substantielles, (iii) la mise en œuvre d'un programme d'accès au marché des produits manufacturés mauritaniens dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, (iv) l'organisation en 2002 et 2004 de Salons nationaux de l'Invention et de l'Innovation Technologique destinés à promouvoir la recherche, la créativité et l'innovation technologique pour améliorer la compétitivité des entreprises et des activités économiques, (v) l'organisation de plusieurs sessions de formation en management de la qualité et normes internationales, en analyse des coûts dans les entreprises industrielles et en propriété industrielle (marques de produits et de services, brevets d'invention, dessins et modèles industriels, contrefaçon et concurrence déloyale) ainsi que (vi) l'assistance pour la réalisation et l'expansion de plusieurs entreprises industrielles.

### **ENGAGEMENT N°5 : RENFORCER LE ROLE DU COMMERCE DANS LE DEVELOPPEMENT**

#### **COMMERCE ET DEVELOPPEMENT.**

44 - Avec l'aide de ses partenaires au développement, la Mauritanie a réalisé une étude sur la compétitivité et l'intégration commerciale visant une meilleure connaissance des sources potentielles de croissance et des opportunités de développement des exportations, et a procédé sur cette base à l'élaboration d'un plan d'action visant le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et son intégration à l'économie mondiale. Le plan d'action a ensuite été intégré au CSLP comme stratégie commerciale orientée vers les objectifs de réduction de la pauvreté, à travers l'amélioration de la compétitivité de l'économie et la promotion de l'expansion des exportations. Ce plan s'articulait autour des quatre principaux thèmes suivants : Politiques d'amélioration de la compétitivité ; Facilitation du commerce ; Soutien institutionnel au développement du commerce ; Appui au développement des secteurs d'exportation.

45 - Le Plan d'Actions a connu jusqu'ici un niveau un début de mise en oeuvre : (i) organisation d'une table ronde sur son financement, (ii) mise en place d'un dispositif de suivi impliquant des représentants de l'Administration, du Secteur Privé et Académique et des Partenaires au Développement, (iii) appui à la modernisation de la douane, (iv) appui à la chambre de commerce, (v) mise en place d'un centre d'information commerciale, (vi)renforcement des capacités de la Direction du Commerce extérieur, etc..

46 - D'autres mesures visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie ont été mises en œuvre au cours de cette période : (i) la poursuite d'une politique de change visant à maintenir la compétitivité externe de l'économie et à assurer la confiance des agents économiques dans le fonctionnement du marché de change, (ii) la conduite de politiques sectorielles (mines, pêche, agriculture, tourisme etc.) visant à diversifier les exportations, et (iii) l'opérationnalisation du régime de remise de droits (drawbacks).

47 - Certaines importantes mesures du Plan d'Action demeurent cependant en suspens. Il s'agit en particulier de celles qui touchent à la normalisation et contrôle de qualité et l'appui au commerce électronique ainsi que celles portant sur l'appui au développement du Tourisme. D'autre part, la fiscalité, l'accès au financement, l'application des dispositions légales en matière de concurrence ainsi que le problème du coût des facteurs constituent toujours un frein à la compétitivité de l'économie.

#### **ENGAGEMENT N°6 : REDUIRE LA VULNERABILITE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT.**

##### **SECURITE ALIMENTAIRE.**

48 - Sur le plan de la sécurité alimentaire, les actions réalisées pendant la période 2001/2004 ont porté sur : (i) l'exécution du plan d'urgence en 2003, (ii) la mise en place du stock financier de sécurité alimentaire, et son utilisation pour l'aide d'urgence, (iii) la réalisation de 268 micro-projets, (iv) le renforcement des capacités en collecte, analyse et traitement de l'information sur la sécurité alimentaire et sur la vulnérabilité, et (v) le renforcement des capacités de stockage.

##### **ENVIRONNEMENT.**

49 - Pour assurer un caractère durable à l'exploitation des ressources naturelles, qu'elles soient renouvelables ou non renouvelables, tout en répondant aux objectifs de développement du pays, le gouvernement mauritanien a adopté une approche visant d'une part, à doter les politiques sectorielles des outils requis pour évaluer les risques de dégradation et de pollution qui pèsent sur chaque secteur et, d'autre part, à concevoir et exécuter les mesures de prévention ou/et de correction nécessaires. Cette approche inclut bien entendu des mesures spécifiques portant sur la préservation de certaines composantes clés de l'environnement et qui font partie des programmes sectoriels (urbain, littoral,...).

50 – En Novembre 2004, la Mauritanie a été le premier des pays les moins avancés (PMA) signataires de la Convention – Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à finaliser et à publier son Programme National d'Adaptation (PANA). Elle a reçu les financements unanimes des Parties à la Convention lors de sa dixième conférence tenue à Buenos Aires.

51 - Un ensemble de supports juridiques et réglementaires tels que la loi cadre sur l'environnement, mais aussi des textes spécifiques de gestion des ressources naturelles (mines, forêts, ressources halieutiques, littoral, chasse, pastoralisme, élevage, hydrocarbures,...) a été élaboré et mis en œuvre. Des programmes ambitieux de nature à contribuer à l'intégration de l'environnement comme axe majeur de la politique de développement économique et sociale ont aussi été mis en chantier au cours de cette période: la création d'aires protégées comme le parc national du Banc d'Arguin et le parc national du Diawling.

52 - Des campagnes annuelles visant la conservation et la reconstitution des ressources naturelles ont été réalisées : campagnes annuelles de pare-feux ; l'ensemencement aérien annuel ; la conservation des eaux et du sol ; la confection de 21.600 demi-lunes et cordons pierreux ; la gestion des gommeras ; la butanisation entreprise par la SOMAGAZ ; les projets de protection des ressources marines ; les projets de reboisement et de fixation des dunes appuyés par le programme « vivres contre travail » ; les projets d'hydraulique villageoise et pastorale, etc.

53 - Sur le plan international, la Mauritanie a ratifié les conventions majeures et engagé leur mise en œuvre afin de renforcer sa politique environnementale. L'élaboration du PANE (Plan d'Action National pour l'Environnement), du PAN/LCD (Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification), des stratégies spécifiques aux différentes conventions (Biodiversité, changements climatiques ou encore les polluants organiques persistants) s'inscrivent dans ce cadre.

#### **ENGAGEMENT N°7 : MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIERES**

##### **POLITIQUE MONETAIRE.**

54 - L'évolution de la politique monétaire au cours de ces dernières années a été caractérisée par l'abandon progressif de l'administration des taux d'intérêt (grille de taux fixés par la BCM suivant la durée et l'objet des crédits) au profit d'un recentrage de la politique monétaire vers des objectifs plus spécifiquement liés au contrôle de la masse monétaire. Les taux d'intérêt sont désormais complètement libéralisés, la seule limite étant donnée par un taux débiteur plafond égal au taux directeur de la BCM (Le taux directeur de la BCM correspond au taux de prise en pension livrée contre bons du trésor. Fixé à 11% en octobre 2001, il atteint actuellement 14% suite aux hausses récentes décidées par la BCM) plus dix points de pourcentage (10%) et un taux minimum sur les dépôts sur livre à 8%.

##### **POLITIQUE DE CHANGE.**

55 - La politique de change, dans le cadre de la réforme de 1995 (mise en place d'un taux de change unifié) et des mesures prises en 2000, a introduit plusieurs mesures nouvelles en 2002 (comité de suivi et intervention de la BCM sur le MCE, intermédiation financière, rapatriement de recettes d'exportations etc.) en vue d'améliorer le fonctionnement d'un marché des changes, encore entravé en particulier par les pratiques anticoncurrentielles du secteur bancaire. Une nouvelle loi des changes a été promulguée et plusieurs textes d'application sont entrés en vigueur en janvier 2005, alliant éléments de libéralisation, de contrôle et de sécurisation des opérations de change. Enfin, fin décembre, la BCM a annoncé le lancement d'un nouveau marché des changes, conforme aux standards internationaux, et dont l'ouverture est prévue pour juillet 2006.

##### **AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT.**

56 - La répartition des ressources bilatérales et multilatérales (engagements) pour la période 1999/2003 se présente ainsi (en M UM):

	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>MOYENNE</b>
Bilatérales	14876	13493	8994	6935	9997	<b>10859</b>
Multilatérales	36338	21595	96298	13817	35778	<b>40765</b>
<b>Total</b>	<b>51214</b>	<b>35088</b>	<b>105292</b>	<b>20752</b>	<b>45775</b>	

Source : Direction des financements/MAED

Les chiffres précédents montrent un net recul de l'aide bilatérale au profit de l'aide multilatérale qui devient ainsi une composante essentielle des sources de financement extérieur et permet au pays de disposer de fonds non liés et souvent à des conditions financières meilleures.

57 - En ce qui concerne les décaissements, leur évolution pendant la même période a été la suivante :

	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>MOYENNE</b>
Prêt + quasi dons	10031	10431	11554	13382	12829	<b>11645</b>
Dons	2996	1422	3071	4460	4159	<b>3222</b>
<b>Total</b>	<b>13027</b>	<b>11853</b>	<b>14625</b>	<b>17842</b>	<b>16988</b>	

Source : Direction des financements/MAED

En 2004, la communauté des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux a concédé une aide estimée à 122.902 millions UM à la Mauritanie. Cette assistance, consentie sous différentes formes et qui représente une augmentation de plus de 155%, couvre quasiment la totalité des activités économiques dans le pays.

#### **EVOLUTION DE L'IED EN MAURITANIE.**

58 - Les flux d'IED en Mauritanie sont restés modestes durant cette période. La faiblesse de ces flux doit néanmoins être relativisée au regard du PIB (350 \$ par habitant) et de la population de la Mauritanie (2,9 millions d'habitants), qui sont parmi les plus faibles de la région. Par ailleurs, les flux d'IED ont connu une croissance significative entre 2000 et 2002. L'année 2002 fut exceptionnelle, grâce notamment à la privatisation des télécommunications. Aujourd'hui, les investissements étrangers s'orientent plutôt dans la recherche et la production pétrolière et l'exploitation minière. La croissance des flux d'IED devrait se poursuivre compte tenu du nombre accru des secteurs bénéficiant d'investissements étrangers. On assiste ainsi à une croissance des IED dans le secteur primaire, notamment l'exploitation pétrolière et minière, l'agriculture et la transformation des produits de la pêche. (Source : Guide de l'investisseur en Mauritanie – Mars 2004).

#### **ENGAGEMENT N°8 : MECANISMES DE MISE EN OEUVRE, DE SUIVI, DE SURVEILLANCE ET D'EXAMEN.**

59 – Pour le suivi du programme d'action de Bruxelles, le Ministère des Affaires Economiques et du Développement a désigné un point focal à un haut niveau qui travaille en étroite collaboration avec le Coordonnateur Résident des Nations Unies, afin de faciliter l'élaboration des rapports sur les progrès réalisés à adresser aux Nations Unies.

60 - Le suivi de la mise CSLP s'effectue quant à lui à travers :

- La réalisation de plusieurs opérations d'enquêtes (RGPH2000, EPCV3 2000/2001, EDS2001, EMEA, enquête sur les prix à Nouakchott etc.), le renforcement des systèmes de statistiques administratives, l'élaboration d'un système d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte rapide (SISAAR), la collecte régulière de données sur l'emploi, la mise en place de nouveaux outils pour la production des comptes nationaux (ERETES) et la confection d'une base de données sociales (MAURITINFO) ;
- L'élaboration annuelle du rapport de suivi basé sur les travaux des groupes thématiques,
- La conduite de revues sectorielles ou de programmes lors de l'élaboration de CDMTs.

61 – Le Secrétariat de Coordination du CSLP s'occupe de la Coordination et mise en œuvre du Programme au niveau national.

#### **IV) PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES (2006/2010).**

62 - Les principales difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre de la première phase (2001/2004) du cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté ont pour origine : (i) le faible développement de l'intermédiation financière, (ii) l'étroitesse du marché intérieur et l'absence de régimes préférentiels avec les espaces régionaux voisins, (iii) la concentration dans certaines activités clés accompagnée de la faiblesse des mécanismes de régulation et de promotion de la concurrence, (iv) les contraintes de développement de l'exploitation minière liées aux infrastructures, (v) l'inexistence d'une stratégie d'aménagement du territoire pour fonder la programmation des infrastructures, (vi) les faiblesses de capacités du secteur privé dans la mise en œuvre des programmes publics de développement, (vii) l'implication insuffisante des collectivités locales et des ONGs dans l'élaboration, l'exécution et le suivi des projets et programmes de développement, (viii) l'absence d'une approche multi-sectorielle pour la gestion environnementale, (ix) la coordination interministérielle dans la programmation, la mise en œuvre et le suivi infra annuel, et (x) la forte concentration dans la gestion des moyens de l'Etat.

63 -Durant la phase de transition démocratique que connaît le pays depuis le 03 août 2005, l'accent est sur les questions liées à l'instauration d'une véritable démocratie, à la mise en place d'un service public de la justice efficient et à l'institution d'un système de bonne gouvernance qui préserve les deniers et biens publics et les droits de l'Etat tout en respectant l'aspiration légitime des citoyens à un traitement égal devant le service public. Ces questions occuperont une place de choix dans plan d'action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté pour la période 2006 – 2010 en cours de formulation. Ce plan d'action tirera les leçons qui s'imposent de l'expérience de la période écoulée et assurera une programmation rationnelle de ressources afin de faire reculer sensiblement et durablement les frontières de la pauvreté dans un nouveau cadre de transparence, d'équité, d'efficacité et de justice sociale.

64 – Le plan d'action sur la période 2006 – 2010 qui sera finalisé au cours du premier trimestre 2006, continuera à mettre l'accent sur : (i) l'accès universel des populations aux services de base (eau potable, électricité, télécommunications, santé, éducation, eau) et le développement des ressources humaines ; (ii) l'accès des pauvres au capital et la promotion des activités économiques ; (iii) l'accélération de la croissance et l'amélioration de la compétitivité de l'économie ; et (iv) la bonne gouvernance et le renforcement des capacités.

65 – La stratégie de croissance et de stabilisation du cadre macroéconomique autour de laquelle va s'articuler la politique de développement économique et social du pays pour l'année 2006 s'appuie fortement sur une meilleure utilisation des ressources financières et des potentialités ainsi que sur le démarrage de l'exploitation pétrolière, qui constituera une source importante de croissance et de revenus pour l'économie du pays. Ainsi la croissance du PIB réel pour l'année 2006 est projetée à 20,3%. Hors pétrole, la croissance économique se situerait à 5,3%, impulsée essentiellement par le dynamisme des sous-secteurs des mines, des BTP et du secteur des services dans son ensemble.

66 - La mise en œuvre du CSLP durant cette prochaine phase va encore nécessiter une assistance extérieure accrue, notamment à deux niveaux : (i) la mobilisation des ressources pour le financement du plan d'action, et (ii) le renforcement des capacités nationales de conception, d'exécution et de suivi/évaluation. En ce qui concerne le financement du plan d'action du CSLP pour la période 2006-2010, les besoins sont en cours d'évaluation dans le cadre de la mise en œuvre de la prochaine phase du CSLP.

67 - En ce qui concerne les risques qui peuvent entraver la mise en œuvre du CSLP dans la prochaine phase 2006/2010), il s'agit notamment de: (i) l'insuffisance des ressources humaines qualifiées, (ii) la faible mobilisation des financements nécessaires, (iii) l'insuffisance capacité de coordination entre les différents intervenants, et (iv) la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes.